



# BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Martin-du-  
Vieux-Bellême

N° 30 - décembre 2022

## Sommaire

Edito du Maire	page 1
Vie de la commune	page 2
Les Finances	page 3
Economie d'énergie, l'adressage	pages 4 et 5
Les travaux	pages 6 à 8
Travaux de l'Eglise	pages 9 à 11
Manifestations de la commune	pages 12 à 14
La vie de nos associations	pages 15 et 16
Economie	page 17
Les services publics, État Civil, Agenda	pages 18 et 19
Informations pratiques	page 20

## *Édito de Serge CAILLY, votre Maire*

L'été s'est terminé avec son lot de difficultés, l'effroyable guerre en Ukraine, la sécheresse qui n'a pas épargné les agriculteurs, l'eau qui commence à manquer et devient de plus en plus un bien précieux, l'inflation qui touche toutes les familles. La succession des crises géopolitique, économique et financière bouleverse également et de manière très importante le fonctionnement de nos collectivités territoriales. Le niveau élevé de l'inflation (près de 7% en 2022), sans doute durable, qui pèse très fortement sur nos coûts, la baisse continue du montant des dotations de l'Etat et des procédures administratives de plus en plus complexes ont, en effet, un impact négatif considérable sur le compte d'exploitation de notre commune. La situation actuelle est d'autant plus inquiétante que le projet de loi des finances 2023, jugée calamiteux par le Directeur Général de l'AME, ne prévoit pas d'indexation des dotations sur l'inflation et propose de surcroît la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur les 2 prochaines années tout en limitant à 3,5% l'augmentation des charges d'exploitation.

Cette problématique actuelle m'a conduit à réfléchir à l'avenir de notre commune sachant que, ne pouvant être déficitaire, contrairement aux finances de l'Etat, nous n'aurons pas d'autre choix et ce, dès 2023, que d'augmenter de manière très sensible les taux d'imposition sur lesquels nous pouvons encore agir à savoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe de cotisation foncière (je rappelle que la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée). Une telle décision sera effectivement indispensable si nous voulons conserver des budgets suffisants pour entretenir nos chemins, nos différents équipements et réaliser tout investissement nécessaire.

Compte tenu de cette situation, je vous informe donc qu'à mon initiative, le conseil municipal a lancé le 14.09 une étude sur un projet de création de commune nouvelle avec Bellême au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une commission paritaire dotée de 6 personnes par commune a ainsi été mise en place. Les objectifs de cette commission, aujourd'hui bien lancée, est de définir une nouvelle organisation permettant de consolider un pôle de vie commun en renforçant la capacité du territoire et de prévoir l'avenir. C'est aussi mutualiser les moyens pour améliorer la performance publique, ce qui est de la responsabilité première des élus. Il ne s'agit pas de réduire le nombre de communes mais d'améliorer la capacité de l'action publique. Un rapprochement permettrait également de renforcer la représentativité de notre agglomération au niveau de l'Intercommunalité tout en bénéficiant des labels « Cœur de Bourg » et « Petites Villes de demain » attribués aujourd'hui à Bellême et des avantages, notamment financiers, qui en découlent.

C'est un projet qui, bien entendu, devra être partagé, non seulement par les deux conseils municipaux, mais également par toute la population. Aussi, si les deux communes se rejoignent sur un projet commun, deux réunions publiques conjointes au premier semestre 2023, seront organisées. Elles seraient suivies avant l'été d'un référendum qui se tiendra le même jour sur les deux communes. L'objectif essentiel est de réfléchir ensemble à l'avenir du territoire et de définir, à partir d'un projet de territoire, un potentiel de développement possible des services rendus à la population. Lamartine disait : « Je lis dans l'avenir la raison du présent »

# — LA VIE DE LA COMMUNE —

## Les décisions du Conseil Municipal

### Conseil du 6 décembre 2021

- Choix de la banque pour les financements des investissements 2021/2022.
- Adoption du référentiel budgétaire et comptable développé M57 au 1er janvier 2022
- Décision modificative n° 2
- Mise à jour de la délibération sur le RIFSEEP
- Nouvelle modification des statuts du Te61 et mise à jour de la liste des collectivités adhérentes
- Actualisation de la longueur de la voirie communale

### Conseil du 14 février 2022

- Délibération projet de rapport sur la protection sociale (CDG61)
- Délibération adoptant le règlement budgétaire et financier
- Délibération pour l'application de la fongibilité des crédits suite à la mise en place de la nomenclature M57.

### Conseil du 7 mars 2022

- Vote du compte administratif 2021
- Vote du compte de gestion 2021
- Affectation du résultat 2021
- Vote des taux des taxes 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Subventions 2022.
- Aide financière pour Mme Morin suite mise en péril à La Viosne

### Conseil du 30 mai 2022

- Délibération pour le classement dans le domaine communal de plusieurs voies départementales suite à la réalisation de la déviation
- Apurement des centimes de TVA
- Publicité des actes de la commune
- Création d'une commission relative au projet de fusion de la commune nouvelle

### Conseil du 18 juillet en 2022

- Aide sociale à Mme Letertre Valérie
- Nomination de deux délégués suppléants au SIA de Bellême
- Apurement des centimes de l'emprunt Dexia
- Subventions
- Dénomination d'une route départementale n°285 sur la commune de St Martin du Vieux Bellême - Bellême

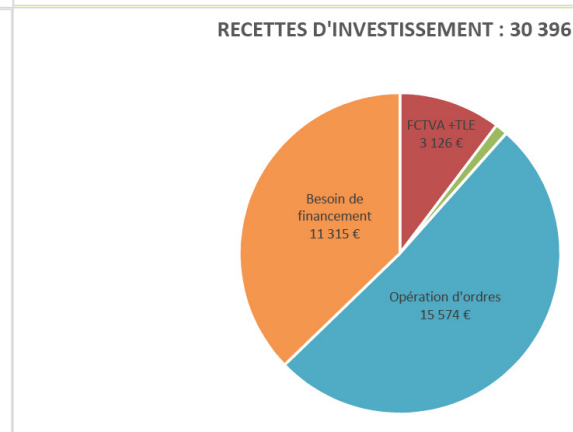
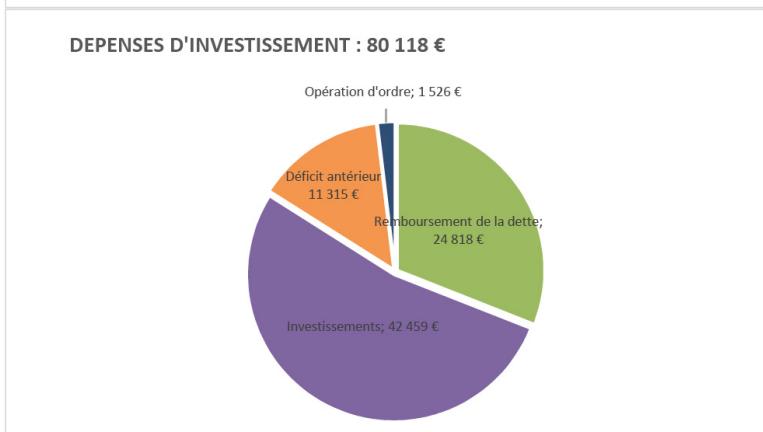
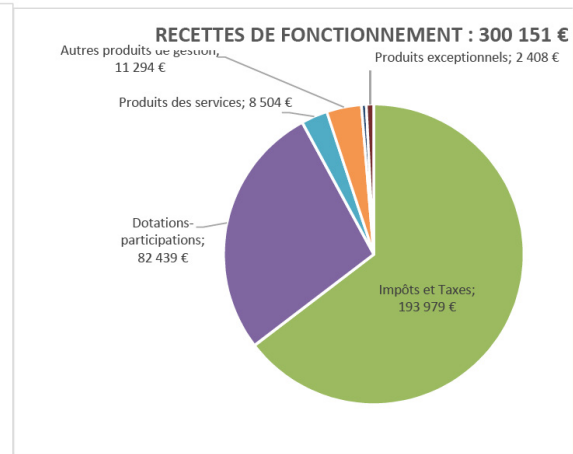
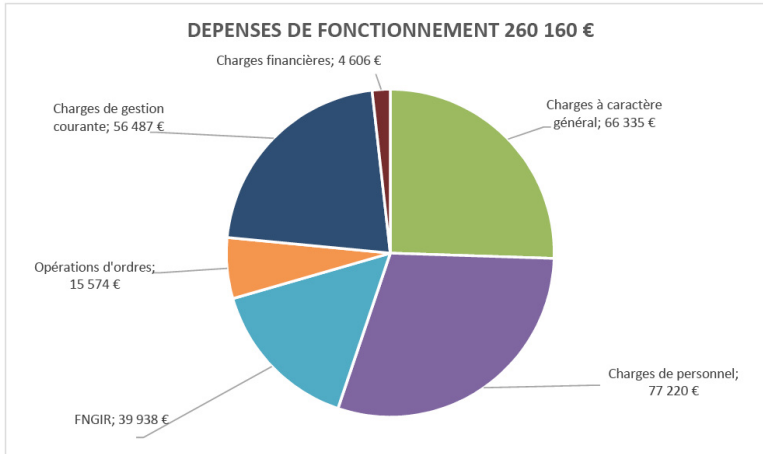
### Conseil du 26 septembre 2022

- Délibération des plus et moins-value des trois lots du marché public de l'église
- Délibération pour le fond de concours de la CDC
- Délibération des amortissements M57
- Délibération pour la cession de la maison forestière de Plaisance
- Délibération pour le projet de l'éclairage public en Led
- Délibération pour la taxe sur les logements vacants
- Délibération pour le transfert de la taxe d'aménagement

# LES FINANCES

Lors de la séance du 07 mars 2022, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2021 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 39 991 € et un résultat reporté de 242 425 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune.

Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



**Endettement de la commune  
au 31.12.2021 : 85 138 €**

Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie.....	11 790 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	73 347 €
Emprunt 2016 pour matériel de tonte .....	85 138 €

## BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif 2022 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement est composée des dépenses (261 950€) et des recettes (299 527€) qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 615 5740 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux présentés lors du mandat 2020.

## LA FISCALITE LOCALE 2022

Les taux des impôts directs 2022, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

■ Taxe d'Habitation.....	9,09 %
■ Taxe Foncière (bâti) (commune + département)	35,72 %
■ Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %



# Plan de sobriété énergétique

## Économie d'énergie : La démarche Ecowatt



« Les collectivités ont un rôle essentiel à jouer pour permettre d'assurer l'alimentation électrique de tous les Français cet hiver ». Ces propos sont ceux du Président de l'Association des Maires de France (AMF) qui vient de signer une chartre avec RTE (Réseau de transport de l'électricité).

Pilier de cette action de communication, le nouveau dispositif Ecowatt, surnommé la « météo de l'énergie » est une carte interactive qui permet de mesurer le niveau de consommation dans l'hexagone, chaque région s'affiche dans une couleur en fonction du niveau de consommation (vert : normal - orange : tendu - rouge : très tendu, coupures inévitables).

**D'ici cet hiver, tout citoyen possesseur d'un smartphone pourra télécharger gratuitement cette application permettant d'obtenir la carte météo sur son téléphone. L'application « écowatt » est déjà disponible sur iphone.**



### Plan d'économie d'énergie Saint-Martin

Compte tenu de l'augmentation durable des coûts de l'énergie, le Conseil a pris les mesures suivantes :

#### **Ce qui a déjà été fait :**

Transformation en LED de tout l'éclairage de la mairie et de la salle des mariages

#### **Ce qui a été validé par le Conseil :**

- 1) Remplacement des lampes mercure et de leur système ainsi que le passage en LED des points lumineux de la commune qui n'y sont pas à ce jour
- 2) Extinction totale de l'éclairage public du 01.05 au 30.09 chaque année à compter de 2023
- 3) Réduction des horaires de l'éclairage public sur toute la commune : nouveaux horaires 07.00 h à 21.30 h.  
Cette proposition de réduction a été préférée à celle d'éteindre un candélabre sur deux, d'ailleurs non réalisable en raison du fonctionnement des horloges astrologiques.

### Illuminations de Noël :

Elles auront lieu uniquement devant l'Eglise et dans la cour de la mairie ; en effet, l'endroit devra rester "magique" pour le Noël des enfants de la commune prévu le 17 Décembre prochain.





La dénomination des rues et le numérotage des immeubles sont désormais obligatoires dans toutes les communes depuis la loi 3DS du 21 février 2022 (Différenciation - Décentralisation - Déconcentration - Simplification).

Cette loi a notamment pour objectif de faciliter la tâche des services de secours (quand une personne a un AVC, chaque minute compte) et des services de livraison à domicile. La numérotation s'avère également indispensable pour le déploiement de la fibre optique, sans numéro précis, impossible d'actionner la ligne. La dénomination des rues relève de la compétence du Conseil Municipal, leur numérotation est de la compétence de celle du maire en tant qu'autorité de police administrative générale.

L'Agence départementale d'ingénierie nous a proposé de nous accompagner dans cette procédure obligatoire d'adressage pour mettre en place une base adresse locale fiable, homogène sur le territoire départemental et en cohérence avec les bases de données nationales.

L'Agence Départementale met ainsi à notre disposition un outil web-solution informatique, accessible dans un navigateur internet qui permet de visualiser sur un fond cartographique les données « adresses » avec des coordonnées GPS. Ce logiciel permet de valider tous les points d'adresse ou de les modifier et d'établir un numérotage, voire de nommage des voies.

Ce travail important de numérotation et de création éventuelle de nouvelles voies est en cours et se déroulera, en concertation bien entendu avec vous, jusqu'à la fin de l'année 2022. Il devra ensuite être contrôlé et validé avec l'Agence départementale d'ingénierie puis présenté au conseil municipal pour délibération.

Votre maire,



## Arrêté Préfectoral du 28 septembre 2022 : Brûlage absolument interdit

L'article L541-21-1 du Code de l'environnement interdit depuis le 01.01.2011 le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets végétaux dits « déchets verts » issus de tailles de haies ou d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage.

L'arrêté en vigueur dans le Département de l'Orne (possibilité si 5 000 m<sup>2</sup>) est supprimé.

Par dérogation, sont autorisés, en dehors de la période ci-dessus, et sous certaines conditions les seuls brûlages liés aux activités forestières et agricoles à l'exception des productions végétales soutenues par la PAC pour lesquelles une dérogation préfectorale pourra néanmoins être sollicitée.

Les infractions constatées à cet arrêté sont passibles d'une amende de 450 €. Elles peuvent être constatées par les agents de la police municipale ou par les agents de police judiciaire (maire- policiers-gendarme).

## – Travaux 2022 –

### Cavité importante au hameau de la Viosne, le 16 février 2022

Le mardi 16.02.2022, les habitants du hameau de la Viosne s'aperçoivent qu'ils sont privés d'eau.

Le syndicat d'eau (SIAEP) constate qu'il ne s'agit pas d'une banale fuite d'eau mais d'une rupture importante de canalisation, le château d'eau se vidait alors qu'il n'y avait plus d'alimentation des abonnés. L'eau est donc coupée le mardi matin, les habitants étant prévenus par la mairie qui est informée de la situation par plusieurs administrés.

Le syndicat procède alors à des investigations les mardi et mercredi et localisent la rupture de canalisation le jeudi matin sous un bâtiment situé le long de la route départementale D 643 reliant Saint Martin à Igé. Le jeudi à 10h30, tous les abonnés sont réalimentés en eau.



Cette rupture de canalisation ayant provoqué une excavation très importante sous le corps du bâtiment (4 à 5m de longueur sur une profondeur de 2m30), la commune prend aussitôt contact avec le Département pour interdire toute circulation et avec la Préfecture pour confirmer la nécessité de sécuriser les personnes.

C'est ainsi qu'un arrêté d'évacuation est aussitôt pris. Un bureau d'études spécialisé est rapidement mandaté pour déterminer la nature, la géométrie et l'état de stabilité du vide à l'origine de l'effondrement.

La cavité a été comblée le 27.04.2022 (8,5m<sup>3</sup>) sous la supervision du bureau d'études.

Sur la demande du Département, il est néanmoins demandé au bureau d'études de poursuivre les investigations en réalisant un diagnostic géotechnique visant à tenter de caractériser l'origine de l'effondrement.

Sur proposition du Maire, la Préfecture a autorisé la levée de l'arrêté de péril le vendredi 20.05.2022, l'habitante ayant pu rentrer enfin chez elle.

### Point sur la déviation

Mardi 15 Septembre, en présence du Président du Département Christophe De Balorre, de Véronique Louwagie, Députée et de Vincent Ségouin, Sénateur, les travaux de la déviation Bellême /Saint Martin, attendus depuis longue date, ont été officiellement lancés.

Conformément à l'accord donné sur le dossier environnemental et à l'avis favorable du Préfet du 21 septembre, les premiers travaux, prévus jusqu'à la fin de l'année 2022, consistent à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum les préjudices à l'environnement.

Après le défrichage de l'emprise de la chaussée, la protection des reptiles et des batraciens sera ainsi assurée par la création de plusieurs amas de pierres et par 5 mares.



Les terrains situés à chaque extrémité de la déviation sont en cours de boisement, de même que la plantation d'environ 2 kms de haies, le long du tracé.

Des clôtures seront installées de chaque côté de la déviation de manière à protéger les terrains des engins lorsque ces derniers débiteront le chantier de la route.

Les travaux relatifs à la chaussée devraient débiter en mars/avril selon la météo pour se terminer à la fin de l'année 2023.



## Travaux de voirie

La voie communale du Gué Dolant a été recouverte d'enrobé à chaud sur 700 mètres linéaire sur les parties les plus déformées.



## Cimetière

L'interdiction d'utiliser du désherbant augmente considérablement les temps d'entretien de la commune, notamment du cimetière. Cette situation nous a conduit à faire appel à la société ETS (entreprise de travail solidaire) pour une mise à disposition d'un agent 2 journées par semaine, notre responsable technique ne pouvant assurer désormais seul la charge de travail.

Ce renfort durable (sur 6 mois de l'année) se justifie d'autant plus que 2 kms de voies départementales seront transférées à la commune dès la mise en circulation de la déviation.

## Boîte à livres

Le Conseil municipal vous informe de l'installation d'une Boîte à Livres à votre disposition dans l'abribus en face la mairie.

Cette boîte à livres, financée par la Communauté de Communes fait partie d'un achat groupé bénéficiant à toutes les communes du territoire.



## Batiment loué par la commune à Bellême bois

Suite à l'incendie du 23.02.2020 dans le bâtiment loué à Bellême Bois, des travaux de reconstruction et de nettoyage de l'arrière de l'immeuble, totalement détruit, ont été réalisés par les Entreprises BLATRIX et BEUNARDEAU.

Le montant de ces travaux, entièrement couverts par notre assurance Groupama, se sont élevés à 45.000 €





## Enfouissement des Réseaux & renouvellement de l'éclairage public au Hameau de la Bruyère



Le 27 octobre en présence de Philippe Auvray, président du Te 61 et de M. Philippe Drillon, délégué territorial de l'Orne Enedis, nous avons inauguré sur le site les travaux d'enfouissement des réseaux.

Ces travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de renouvellement de l'éclairage public au hameau de la Bruyère étaient parmi les engagements de la nouvelle équipe du conseil municipal nommée en 2020.

Cet investissement avait été effectivement jugé nécessaire pour valoriser ce site, compte tenu de la qualité de son environnement et de son histoire notamment économique.

Rappelons, en effet, que la commune de Saint Martin a occupé du XVI<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle une place privilégiée avec ses trois principales activités : l'industrie du bois, le tissage des toiles de chanvre et l'industrie du filet.

L'industrie du bois a toujours été la plus importante, notamment la fabrication de sabots, l'emploi masculin y a représenté jusqu'à 112 personnes en 1790. Lors du recensement de 1866, on décompte 238 sabotiers soit 84 % de l'emploi industriel et 36 % de la population active.

La proximité de la forêt y était propice, notamment ici au hameau de la Bruyère, ce qui explique également la continuité aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles entre proto industrie et industrie moderne avec la création d'une entreprise de sabots et galoches et d'une scierie mécanique. C'est ce qui explique encore aujourd'hui la présence de 2 scieries dans notre village.



**Le montant des travaux relatifs à ce chantier important s'élève à 302 880 € TTC se répartissant comme suit :**

- **Travaux BT/HTA : 229 215 € TTC financé à 70 % par Territoire Energie 61 et 30 % par ENEDIS.**  
**Cela représente un poste de transformateur posé - 33 branchements repris - 16 poteaux déposés et 746 mètres linéaires de fils nus également déposés**
- **Travaux Télécommunication : 25.766 € TTC**
- **Eclairage Public : 47.899 € TTC dont 14.000 € TTC d'aide par le TE 61 ; 16 candélabres posés pour un total de 560 W pour 9 candélabres déposés pour un total de 1200 W soit environ 53 % d'économie d'énergie.**

**Pour la commune, le coût global représente 61.400 € TTC**

Je tiens à remercier une nouvelle fois Philippe AUVRAY Président du Territoire Energie 61, maître d'œuvre, et toute son équipe qui ont conduit ce projet avec une grande efficacité.

Bien entendu, mes remerciements vont également à la société ENEDIS et surtout à la société OMEXOM qui a réalisé les travaux et plus particulièrement à son chargé d'affaires, Monsieur Corentin LEFEVRE, pour son professionnalisme et sa qualité relationnelle avec les habitants.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité globale de cette réalisation.



## — TRAVAUX DE L'ÉGLISE —

Conscient de la qualité du patrimoine représentée par notre église, le Conseil municipal a lancé dès septembre 2020 le projet de restauration, c'était d'ailleurs l'un de nos engagements lors de l'élection du conseil municipal d'avril 2020. La Société B MAFFRE, de Monsieur Benoit Maffre, spécialisée en architecture et Patrimoine notamment dans la restauration des édifices religieux basée dans l'Eure à Droisy, a été consultée en septembre 2020 et missionnée en janvier 2021 pour lancer cette opération.

L'histoire de Saint Martin et de notre église remonte au XI<sup>ème</sup> siècle, période où plusieurs fiefs étaient réunis en une même paroisse et que le seigneur de ROCE (vers les Batailles aujourd'hui au Gué de la Chaîne) fit vers 1050 don de l'église sur laquelle il avait des droits à la célèbre abbaye de Marmoutiers près de Tours vouée à Saint Martin. Il y ajouta quelques terres pour que les religieux puissent subsister et en tout premier, celles qui constituaient l'actuel domaine du Prieuré propriété aujourd'hui de la famille de Romanet.

Notre église est aussi riche d'histoire puisque pendant l'hiver 1229, période du siège de Bellême, le roi Saint Louis, alors âgé de 14 ans et sa mère Blanche de Castille sont venus de nombreuses fois y suivre l'office religieux. Notre église, toujours ouverte, est très visitée, notamment par les Canadiens, notre commune ayant été une commune de départ pour la migration au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle.

A l'origine, aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, notre église était romane. Puis le tout fut très remanié au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles avec des grandes fenêtres gothiques. Avant la révolution, le prieuré avait disparu, faute de vocations. L'église fut conservée comme église paroissiale, mais le 18 mai 1847, un ouragan effondra la charpente et la voûte. On parla de refaire une autre église au lieu-dit le Gué de la Chaîne qui était simplement, je le rappelle, une dépendance de Saint Martin. Les habitants se sont alors mobilisés pour conserver l'église à Saint Martin et obtinrent gain de cause. L'église fut restaurée en 1858 sous la direction de Rupricht Robert, certaines parties furent supprimées, l'église actuelle n'est donc que l'ancien cœur des moines. L'intérieur fut restauré au siècle dernier suivant le goût de l'époque. Les 12 stalles du XVI<sup>e</sup> siècle, sous les sièges mobiles qu'on appelle « miséricordes » sont sculptées avec des motifs différents et sont inscrites au patrimoine au titre des objets comme d'ailleurs les fresques du XIV<sup>e</sup> siècle dans la sacristie, les fonts baptismaux et la chaire à prêcher du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le projet de rénovation en cours porte sur la restauration des façades et de la toiture du clocher, sur la mise à niveau du tableau électrique des cloches, la mise en place d'un système de protection contre la foudre et la récupération des eaux de pluie. Les travaux, dont le montant s'élève à 309.650 € HT hors frais d'architecte et frais de tous les divers contrôles, ont fait l'objet d'un marché public lancé en 2021 pour sélectionner les entreprises. Ces travaux ont été acceptés par le Conseil Municipal en février 2021.

Ces travaux étaient à la fois nécessaires pour la sauvegarde de notre patrimoine ainsi que pour des raisons sécuritaires, la montée au clocher et donc aux cloches n'étant plus assurée. En outre la flèche n'était plus sécurisée.

Le marché public, pour les travaux a été réparti en 3 lots :

- 1) maçonnerie - pierre de taille : l'Entreprise Pierre et Patrimoine à Falaise a été retenue pour 76.893 € HT
- 2) la charpente, travaux confiés à l'entreprise Cruard Charpente en Mayenne pour 64.305€ HT
- 3) les échafaudages et la toiture à l'entreprise locale Bequet à Courgeon pour 168.451 € HT

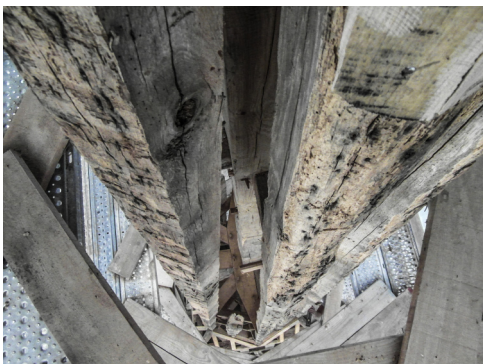
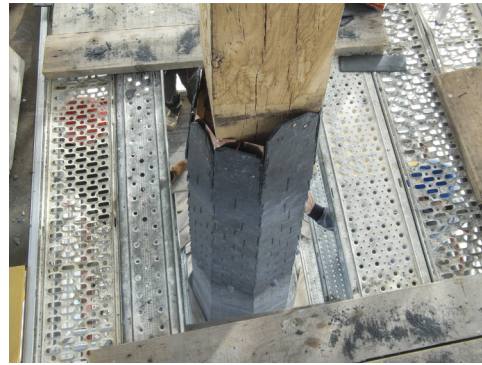
Les travaux ont débuté début mai et devraient durer jusqu'à la fin de l'année 2022.

Pour financer ces travaux au budget très important, nous avons bénéficié de 167.000 € de subventions, principalement celle accordée par l'Etat au titre de la DETR (dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour un montant de 100.000 €, le Département à hauteur de 20.000 €, l'association de Sauvegarde de l'Art Français pour 12.000 € et la Fondation du Patrimoine pour 35.000 €. Une convention tripartite entre la commune, la Fondation du Patrimoine et notre association Saint Martin Patrimoine a été également signée pour lancer un appel aux dons. Vous pouvez donc aller sur le site de la Fondation si vous souhaitez aider la commune dans son opération ([www.fondation-patrimoine.org/78090](http://www.fondation-patrimoine.org/78090)). Vous pourrez également trouver également bulletin de souscription joint à notre bulletin municipal.











## — Manifestations de la Commune —

### Mars 2022 : Collecte pour l'Ukraine

Pendant 15 jours, au rythme de 3 fois par semaine, des permanences ont été organisées à la mairie pour permettre aux habitants, notamment de Saint Martin, de déposer des produits alimentaires, des produits d'hygiène, ou des jouets. Cette action a été réalisée en coopération avec la caserne de pompiers du Mêle sur Sarthe.

Nous remercions les bénévoles qui ont participé à cette action de solidarité.



### 6 mai 2022 : Conférence de Presse pour le lancement des travaux de l'Eglise

A l'occasion de la conférence de presse organisée le 18 juin, en présence de Mr Miniconi, Sous-Préfet et de Mr Olivier Gronier, Président Régional de la Fondation du Patrimoine, plusieurs supports présentant les principales parties du clocher à rénover ainsi que le rappel des financeurs ont permis aux participants d'avoir une idée plus précise des travaux à réaliser.







## Exposition dans l'Eglise le 18 Juin 2022

Le 03 mai 2021, un inventaire de tous les objets de notre église avait été réalisé par une équipe du Département chargée du patrimoine.

A l'occasion du lancement des travaux du clocher, nous avons procédé à l'exposition de chasubles du XIX<sup>ème</sup> siècle et de deux bannières de la Vierge.

## Remise des dictionnaires et calculettes aux futurs collégiens le 8 Juillet 2022

Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la mairie les enfants de la commune venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à intégrer le collège en 6<sup>ème</sup>.

A l'occasion de cette manifestation, nous avons remis à **DERENNE Paul**, **BATAILLE Rachel** et **Ségur Kenzo** un dictionnaire franco anglais ainsi qu'une calculette scientifique, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.



## Inauguration de l'Arbre de naissance le 16 Septembre 2022

Le 16 Septembre 2022 a eu lieu l'inauguration d'un cognassier en l'honneur des enfants nés en 2021 :

**BLANCHET GUESNON Noam**, **FERT Eden**, **SÉGUR Lexy**, **CLÉMENT Elia**, **MAY Marceau**

Ces 5 enfants ont désormais une plaque avec leur nom et prénom, installée devant cet arbre fruitier.

C'est la 10<sup>ème</sup> année que cette manifestation est organisée.





## Randonnée pédestre au profit des travaux de l'église du 1<sup>er</sup> Octobre 2022

Une vingtaine de personnes ont participé à une marche de 10 kms organisée en forêt par le conseil municipal.

Réalisée par beau temps dans une ambiance conviviale cette marche s'est terminée par un bon « casse-croûte » à la mairie.

## Concert de « ONCE IN A BLUE MOON » du 08 Octobre 2022

Cette manifestation a été organisée par notre Association Saint-Martin Patrimoine dans le cadre des manifestations pour faire découvrir notre église à l'occasion des travaux.

Une cinquantaine de personnes ont assisté à ce concert remarquablement joué et chanté par *Once In a Blue Moon*.



## Cérémonie du 11 Novembre 2022

Comme chaque année, la cérémonie du 11 novembre commémorant la victoire et la paix a été organisée. Le Maire a lu à cette occasion le message de Sébastien LECORNU, ministre des Armées et déposé une gerbe au pied du Monument aux Morts.

Le Maire a tenu à remercier Fernand GARNIER qui accepte, depuis plusieurs années, d'être porte drapeau.

Les participants se sont ensuite retrouvés dans la salle des associations pour partager le verre de l'amitié.



## Repas des Aînés :

55 personnes ont partagé le repas préparé par le restaurant « La Paix » de Bellême et dansé au rythme de la musique jouée par Nicolas et Johanna ROCQUIN. La décoration de la salle et l'animation de l'après-midi ont été assurées par Claudine ROTTIER et certains membres du Conseil municipal et du Comité des Fêtes.

M. et Mme COLIN, doyens présents de l'assemblée ont été récompensés. Une tombola gratuite a également été organisée, tous les participants ont reçu un lot.





## COMITÉ DES FÊTES



Assemblée Générale du 10 décembre 2021

3 membres ont rejoint l'équipe de bénévoles :  
Mme Belliard Françoise, Mme Bouchart Claudine,  
Mr Lemeunier Didier.

Le Comité compte désormais 17 membres

### Noël des Enfants 2021

Noël des enfants 2021 :

Le 12 décembre étaient réunis en deux groupes les 31 enfants qui ont reçu leurs cadeaux par le père Noël, suivi d'un goûter



### Repas dansant du 02 Avril 2022

150 convives sont venus déguster une Choucroute ou une Marmite Sarthoise, plats préparés par la Boucherie Farcy de Mamers.

Soirée animée par Nicolas et Johanna Rocquain.

Superbe ambiance, soirée très agréable à préparer car le retour est au top.



## Fête communale du 19 Juin 2022

Vide grenier avec un peu moins d'exposants que d'habitude mais avec, en revanche, une bonne fréquentation du public.

La fanfare de Saint Vincent des Prés était présente, l'écurie Thallie a offert des tours de poneys, avec la présence de structure gonflable pour les enfants, des stands de jeux et l'organisation d'une tombola.



## Loto du 23 Octobre 2022

Plus de 200 personnes étaient présentes pour ce loto qui a rencontré un vif succès.

Près de 3.000 € de lots et un premier super lot : un groupe électrogène avec carburant et huile ainsi qu'un bon d'essence de 50 € a été gagné par une habitante d'IGÉ.

Encore un grand merci à l'équipe du Comité des Fêtes pour cette réussite.





## HEO MATERIAUX CHANGE DE PROPRIETAIRE



Le magasin Habitat écologique de l'Ouest (HEO), situé dans les locaux de Bellême Bois est exploité depuis le 09.05.2022 par Monsieur Denis GUY qui en a fait l'acquisition.

Originaire de la Ferté Bernard, Denis GUY, 59 ans, marié à Sylvie, originaire du Mans, a débuté sa carrière comme ébéniste, puis a travaillé pendant 24 ans dans une entreprise de plasturgie.

En 2009, il reprenait la Maison de la Presse à Bellême qu'il a tenu pendant un peu plus de 12 ans.

Denis et Sylvie, qui habitent toujours la Ferté Bernard, ont 2 enfants, fille et garçon et depuis peu un petit fils.

La reprise de ce magasin correspond à leur souci de préserver l'environnement en commercialisant des produits écologiques. Ainsi, dans une surface aujourd'hui de 80 m<sup>2</sup> (plus 300 m<sup>2</sup> de stockage), ils proposent aux particuliers et aux professionnels tous les matériaux nécessaires à la rénovation de l'habitat : isolation-étanchéité-peinture-enduits-revêtement de sol. Il peut s'agir d'enduits d'argile ou de chaux, de gamme de parquets non massifs, de peinture naturelle etc...

L'enseigne HEO fait partie d'un GIE « Nature et Développement », qui compte aujourd'hui 21 magasins, joue le rôle de Centrale d'Achats et dispose d'un site spécifique.



Nous souhaitons une très bonne réussite à Denis GUY et son épouse et invitons tous les particuliers et professionnels à venir dans ce magasin situé au 9, rue Pierre de Romanet à Saint Martin.

Coordonnées : Denis GUY - T. 02.33.25.43.76  
Heo61@outlook.fr - www.heo61.fr

## Activité Sportive à St Martin



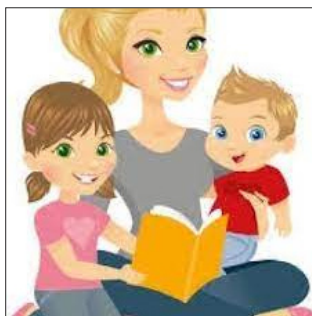
**MASY SPORT** propose des séances de fitness tous les mercredis  
(sauf pendant les vacances)  
de 18h40 à 19h30 : renforcement musculaire  
de 19h30 à 20h30 : cours de danse cardio, ambiance kuduro.

Pour tous renseignements  
téléphoner au 06.01.73.87.46

## Les assistantes maternelles agréées de St Martin

*Super  
Nounou*

Il nous paraît important, notamment dans cette période de COVID, de vous communiquer, avec leur accord, les coordonnées de nos assistantes maternelles.



Mme ALEXANDRE Estella	22 Bas de Sèche-Terre	02.33.83.99.61
Mme BOUCHART Claudine	1 lot les Tilleuls	06.08.17.23.87
Mme BRUN Catherine	28 Lot L'Orée du Golf	02.33.85.49.66
Mme MAISONNIER Michèle	4 rue Pierre de Romanet	06.59.88.62.26
Mme NOUHAUD Christine	15 lot les Tilleuls	06.19.91.22.02
Mme PILLOUX Aline	Le Clos Fleuri	02.33.73.11.60

## Services Utiles



(Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable)

Rue des Cytises – 61130 Bellême  
T. 02 33 83 07 93 – mail : siaep.perche.sud@orange.fr  
ouverture le matin de 8h30 à 12h



Electricité : Te61  
(Territoire Energie)

5 rue Valazé – 61 000 Alençon  
T. 02.33.32.83.13  
mail : energie61@te61.fr  
Site : www.te61.fr  
Numéro dépannage EDF : 09.726.750.061



Déchets : SMIRTOM



(Syndicat Mixte Intercommunal pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères)  
8 rue du Tribunal – 61400 Mortagne au Perche – T. 02.33.25.55.87  
Email : eco.tri@wanadoo.fr Site : www.sirtompercheornais.com







## L'ÉTAT CIVIL



### Naissances

POSSON OLIVIER Ethan	12-02-2022
PERRUT BOURGOUIN Jeanne	01-03-2022
BAROCHE Marceau	02-08-2022



### Décès

GUILMIN Madeleine	17-12-2021
DESPIERRES Jacqueline	15-01-2022
BINET Christian	30-01-2022
TOUTAIN Jean-Marie	09-02-2022
CRÉE Pierrette	25-02-2022
SOUVRAY Colette	10-03-2022
POSTIC Francine	01-07-2022
SUZEAU Eliane	03-07-2022
ROYER Robert	07-07-2022



### Mariages

NAUDIN Alain et WEISE Corinna,	08-10-2022
JOLLÈS Charles et De ROMANET de BEAUNE Roseline	29-10-2022
PIGEON Kléber et PINÇON Madeleine	16-11-2022

## L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



#### 17 Décembre 2022

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie

#### Le samedi 7 Janvier 2023

- Vœux de Monsieur le Maire à la salle Roger Bellanger à 17 h



## - Informations pratiques -



### Location de la salle

(Tarifs été ou hiver)

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 150 - 170 €	1 journée 190 - 220 €
2 journées 220 - 250 €	2 journées 280 - 310 €

et 60 € par journée supplémentaire

### Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême et Colonard



#### Les horaires d'ouverture sont :

- pour la période d'été du 01/04 au 30/10 :  
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- pour la période d'hiver du 01/11 au 31/03 :  
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

### Cimetière

- Concession :  
Terrain, Colombarium, cavurne  
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €  
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

### Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune  
50 € pour les habitants hors commune

## Comment nous contacter ?

### Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & PM sur RDV
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

### Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

[www.saintmartinduvieuxbelleme.fr](http://www.saintmartinduvieuxbelleme.fr)

et sur Facebook « Saint Martin du vieux Bellême »

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.

### Pour mémoire,



un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,  
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,  
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



## Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

## Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.

